

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 3 décembre 2025

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers : 27 novembre 2025

Présents : M. Weiler, bourgmestre, M. Lux, M. Halsdorf, échevins, M. Birchen, Mme Buchette, MM. Caetano, Daubenfeld, Gonçalves Dos Anjos, Mme Grün, MM. Jacob, Lomel, Mores, Mme Petry, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Absents : a) excusé : /  
b) sans motif : /

Vote par procuration :

Point de l'ordre du jour : **4.3**

Objet : **Modification du règlement-taxe pour utilisation des toilettes publiques**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 9 juillet 2020 portant introduction d'un règlement-taxe pour l'utilisation des toilettes publiques près des jardins partagés de 0,50 €, approuvée par l'autorité supérieure en date du 24 juillet 2020 ;

Considérant que la Commune a prévu l'installation de toilettes publiques automatiques supplémentaires sur son territoire communal et qu'il échet donc d'élargir le champ d'application du règlement-taxe en question sur toutes les toilettes publiques sur le territoire communal ;

Entendu que la redevance de 0,50 € est destinée à assurer un usage selon les normes des installations publiques par les utilisateurs ;

Vu l'article 2/120/748800/99001 du budget communal de l'exercice 2025 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

après délibération

avec 13 voix pour

1) Décide de modifier le règlement-taxe du 9 juillet 2020 de manière suivante : taxe d'utilisation des toilettes publiques ~~près des jardins partagés~~ sur le territoire communal de 0,50 € (cinquante centimes).

2) Transmet la présente délibération à l'autorité supérieure conformément à l'article 107bis de la loi communale.

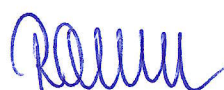
En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Le bourgmestre,

la secrétaire





GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL  
BP 56 L-3601 KAYL TÉL: 56 66 66-1 FAX: 56 33 23

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

La présente délibération a été publiée et affichée le 22 décembre 2025 conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Kayl, le 26 décembre 2025  
pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Jean Weiler  
bourgmestre

  
Jessica Rommes  
Secrétaire communale